

PROGRAMME DE FORMATION ENCADRANT TECHNIQUE SS4

Formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante

PUBLIC CONCERNE :

L'encadrement technique : l'employeur, et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux et mettre en œuvre le mode opératoire.

Dans le cadre de son activité professionnelle en liaison avec les opérations exposant à l'amiante, l'encadrement technique est amené à :

- Prendre soin de la santé et de la sécurité des travailleurs
- Procéder à l'analyse du risque pour l'intervention sur MCA
- Définir les méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation au repli du chantier et au traitement des déchets
- Maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli de chantier.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

PRE-REQUIS :

- Etre âgé de plus de 18 ans.
- Maîtriser la langue française.
- Fourniture d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur délivré par le médecin du travail de l'entreprise. Cette aptitude prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoires.

MOYENS PEDAGOGIQUE :

Groupe maximum de 10 personnes

- Exposé sur diaporama
- Mise en situation sur chantier fictif
- Remise d'un support de formation
- Evaluation des connaissances en fin de session.

DUREE :

Formation de 5 jours (35 heures).

AMSA Agence multi service amiante

Siège social et Bureau technique : 37 Rue Roger Salengro 94 290 Villeneuve-le-Roi

Téléphone : 09.83.34.88.89 - 06.58.53.32.34 Mail : jpducroq@agence-amiante.fr

Immatriculé au R.C.S de CRETEIL - Numéro SIRET : 789 668 217 00027

Site web: www.agence-amiante.fr

TARIF - LIEU DE STAGE – DELAI D'ACCES :

Tarif : nous consulter.

Lieu : Villeneuve le roi 94

Dates : cf planning de nos stages.

Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

CONTENU DE LA FORMATION

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques. Son contenu est adapté à la nature des activités des travailleurs. Elle se déroule alternativement en salle de cours et sur la plateforme pédagogique spécialement dédié à la mise en situation des participants.

2 épreuves :

- La première le 4^{ème} jour sous forme de QCM (20mn)
- La deuxième le 5^{ème} jour sous forme d'étude (réalisation d'un mode opératoire et sa notice de poste) (1 heure) et d'évaluation pratique (1heure 30 par binôme). Le corrigé, voir un rattrapage doit vous permettre d'obtenir l'attestation de compétence.

- **PRESENTATION DE LA FORMATION**
- **LA REGLEMENTATION**
- **L'AMIANTE**
- **PATHOLOGIES LIEES A L'AMIANTE**
- **SUIVI MÉDICAL DES SALARIÉS**
- **ÉVALUATION DE L'EXPOSITION ET VALEURS LIMITES**
- **EVALUATION DES RISQUES**
- **MESURES GÉNÉRALES DE PROTECTION**
- **LES DIFFERENTS DIAGNOSTICS**
- **LES DIFFERENTS POSTES DE TRAVAIL CONCERNES**
- **LE MODE OPERATOIRE**
- **LES DECHETS AMIANTE**
- **L'AMIANTE & LES SITUATIONS D'URGENCE**
- **LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION**
- **EXEMPLES D'INTERVENTION**
- **PRINCIPES DE L'AÉRAULIQUE**
- **PRINCIPES DE CAPTAGE DES FIBRES**

- **TRAVAIL DE GROUPE (RISQUES / PROCEDURES)**
- **QCM EVALUATION**
- **EPREUVE PRATIQUE EVALUATION**
- **BILAN DE LA FORMATION**

AMSA Agence multi service amiante

Siège social et Bureau technique : 37 Rue Roger Salengro 94 290 Villeneuve-le-Roi

Téléphone : 09.83.34.88.89 - 06.58.53.32.34 Mail : jpducrocq@agence-amiante.fr

Immatriculé au R.C.S de CRETEIL - Numéro SIRET : 789 668 217 00027

Site web: www.agence-amiante.fr

PROGRAMME ET OBJECTIFS

1. Connaître le risque amiante

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
- Effet synergique du tabagisme
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante - Régions comportant des terrains amiantifères
- Produits ou procédés de substitution à l'amiante

2. Connaître les exigences de la réglementation « travail »

- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur, coactivité...)
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs
- Formation obligatoire à la sécurité du personnel au poste de travail, les formations spécifiques amiante.
- Droits individuels et collectifs des salariés : droit de retrait en cas de danger grave et imminent...
- Consultation des représentants du personnel et du médecin du travail - Prerogatives de l'inspection du travail
- Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis à vis des travailleurs

3. Connaître les exigences de la réglementation « santé publique »

- Exigences liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, ainsi que la limite de ces repérages
- Obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes

4. Connaître les exigences de la réglementation « environnement » et « transport »

- Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés

5. Connaître les documents exigibles lors de toute intervention

- Documents exigibles sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis - Mission et méthodologie »)
- Analyse critique de l'ensemble de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques

AMSA Agence multi service amiante

Siège social et Bureau technique : 37 Rue Roger Salengro 94 290 Villeneuve-le-Roi

Téléphone : 09.83.34.88.89 - 06.58.53.32.34 Mail : jpducrocq@agence-amiante.fr

Immatriculé au R.C.S de CRETEIL - Numéro SIRET : 789 668 217 00027

Site web: www.agence-amiante.fr

6. Etablir, transmettre et appliquer le mode opératoire

- Participation à la rédaction un plan de prévention, et participer à l'élaboration d'un PPSPS
- Transmission du mode opératoire à l'inspection du travail, l'OPPBT, les Carsat, les CRAM et CGSS
- Mise en œuvre du mode opératoire

7. Connaître la démarche de prévention des risques

- Bonnes pratiques de prévention et Valeurs essentielles

8. Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération

- Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques
- Analyse critique des documents et leur utilisation dans le cadre de l'évaluation des risques
- Connaissance selon les spécificités de l'activité exercée des niveaux d'empoussièrement attendus
- Evaluation des niveaux d'empoussièrement et des niveaux d'exposition
- Evaluation exhaustive des risques de l'ensemble de l'intervention à partir des informations retenues

9. Organiser la prévention sur le chantier

- Prise en compte des conclusions de l'évaluation des risques – Choix des méthodes de travail
- Définition des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Notion de ventilation et aspiration
- Connaissance des opérations spécifiques à l'activité exercée pouvant entraîner la libération des fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Moyens techniques et matériels pour appliquer les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source

10. Choisir les méthodes de travail adaptées sur les bases de l'évaluation des risques

Différentes méthodes garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement :

- Méthodes adaptées et spécifiques à l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers
- Méthodes de contrôle en cours de chantier (notamment mesures d'exposition, étanchéité, rejets et atmosphère de la zone de travail, tunnel de décontamination)
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôles de l'empoussièrement

11. Appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier

- Procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite
- Restitution des zones de travail et les procédures de contrôle en cours d'intervention
- Procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement

AMSA Agence multi service amiante

Siège social et Bureau technique : 37 Rue Roger Salengro 94 290 Villeneuve-le-Roi

Téléphone : 09.83.34.88.89 - 06.58.53.32.34 Mail : jpducroq@agence-amiante.fr

Immatriculé au R.C.S de CRETEIL - Numéro SIRET : 789 668 217 00027

Site web: www.agence-amiante.fr

- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
- Procédures de décontamination du personnel et des équipements – mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamique si nécessaire.
- Mise en œuvre des moyens techniques et matériels pour maîtriser les principes de ventilation et captage de poussière à la source – procédures d'entrée et sortie de zone confinée recommandées
- Mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des interventions
- Mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés (EPC) en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail – choix des EPI adaptés
- Limite d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu en tenant compte des critères externes (chaleur, humidité, pénibilité du travail ...)
- Mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des interventions

12. Définir des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations

- Différentes procédures garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements, des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements :
- Choix, l'utilisation, la maintenance, l'entretien des équipements de protection collective (confinement, tunnel, aspirateurs...)
- Choix, l'utilisation, la maintenance et l'entretien des EPI adaptés
- Consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements (MPC, EPI)
- Limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en tenant compte des critères externes (chaleur, humidité, pénibilité du travail ...)
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Définition du mode opératoire s'intégrant selon les cas au plan de prévention ou au PPSPS
- Définition des différentes notices de postes

13. Identifier, les situations d'urgence, organiser leur gestion

- Repérage des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques : accidents, intoxications
- Organisation et la définition des conduites à tenir dans ces situations

14. Consulter et mobiliser tous les acteurs

- Acteurs internes et externes à l'entreprise : rôles et missions
- Enjeux et différents niveaux de décision : encadrement, DP ou CHSCT, médecin du travail

15. Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques

- Accepter ou refuser une intervention sur la base des résultats de l'analyse de la demande
- Définition des moyens Organisationnels, Techniques et Humain (MPC, EPI...) nécessaires à l'intervention
- Organisation des formations obligatoires et des recyclages des salariés avant l'intervention, attestations de compétences valides
- Mise à disposition des moyens nécessaires (MPC, EPI...)
- Transmission à l'encadrement de chantier de l'information et du savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante

AMSA Agence multi service amiante

Siège social et Bureau technique : 37 Rue Roger Salengro 94 290 Villeneuve-le-Roi

Téléphone : 09.83.34.88.89 - 06.58.53.32.34 Mail : jpducroq@agence-amiante.fr

Immatriculé au R.C.S de CRETEIL - Numéro SIRET : 789 668 217 00027

Site web: www.agence-amiante.fr

16. Faire appliquer les procédures opératoires

- Transmission et vérification de la bonne compréhension et de l'adhésion concernant les procédures opératoires
- Vérification de l'application des consignes, des procédures et des modes opératoires établis et des conduites à tenir en cas de situations d'urgence

REFERENTIEL :

- Arrêté du 23 février 2012 définissant la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.
- Code du travail.
- Code de la santé publique.
- Code de l'environnement.
- Guide INRS ED809 « Exposition à l'amiante dans les travaux d'entretien et de maintenance. Guide de prévention »

POLITIQUE D'ACCESSIBILITE

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur notre bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter notre référente administrative, handicap et pédagogique

Bonnie DUCROCQ

06 13 63 58 62

info@agence-amiante.fr

Vous pouvez également consulter ci-dessous la liste des partenaires pouvant intervenir sur le Fonds Handicap en Région Île-de-France.

AGEFIPH Ile-De-France

24/28 Villa Baudran – 21/37 rue de Stalingrad – Immeuble Le Baudran – 94 110
ARCUEIL

Tél. : 08 00 11 10 09 – 04 81 61 04 70

Mail : rhf-idf@agefiph.asso.fr

ariane@arianeconseil.fr

CAP EMPLOI 78

6 Bis Boulevard Victor Hugo – 78 300 POISSY

Tél. : 01 34 01 30 00

Mail : contatct@capemploi78.fr

CAP EMPLOI 92

27 Bis rue Louis Rolland – 92 120 MONTROUGE

Tél. : 01 42 53 76 76

Mail : direction@unirh92.org

CAP EMPLOI 95

1 Avenue des Béguines – CS 58384 – 95 805 CERGY PONTOISE CEDEX

Tél. : 09 72 75 12 13

Mail : accueil@capemploi95.org

HANPLOI & SCHOOL ILE-DE-FRANCE

43 Bis rue d'Hautpoul – 75 019 Paris

Tél. : 01 44 52 40 69

Mail : contact@unirh-thransition.com

FIPHFP ILE-DE-FRANCE

12 Avenue Pierre Mendès-France – 75 914 PARIS CEDEX 31

Tél. : 01 58 50 99 33

APF France HANDICAP

9 Boulevard Auguste Blanqui – 75 013 PARIS 13

Tél : 01 53 62 84 00

Fax : 01 45 89 08 54

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

<https://annuaire.action-sociale.org/MDPH/Annuaire.html>

Mission Locale d'Insertion (MLI)

https://lannuaire.service-public.fr/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/mission_locale-17300-01

 Ressources Handicap Formation		Mieux prendre en compte le handicap en formation	
REGION	CONTACTS	TELEPHONE	ADRESSE MAIL
Provence Alpes Côte d'Azur	Sylvie BEC Aline DA DALTO	04 42 93 15 50	rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr
Corse	Nathalie MORDICONI (Bastia) Alexandra CONSTANTINOS (Ajaccio)	06 28 58 71 33 06 72 79 24 43	n.mordiconi-rhf@amurza.corsica a.constantinos-rhf@amurza.corsica
Auvergne Rhône-Alpes	Gaëlle GUERY	04 74 94 20 21	rhf-ara@agefiph.asso.fr
Nouvelle Aquitaine	Béatrice SERRAJ	05 57 29 20 12	b-serraj@crfh.handicap.fr
Normandie	Pascale LOBREAU	06 81 36 27 07	pascale.lobreau@alfeph.normandie.fr
Bourgogne Franche-Comté	<i>Recrutement en cours</i>	03 80 28 04 43	rhf-bfc@agefiph.asso.fr
Hauts de France	Maureen TRAMBLAY Vincent LAVANDIER	Contact mail uniquement	rhf-hdf@agefiph.asso.fr
Pays de la Loire	Damien GOUGEON	02 40 48 30 66	rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr
Centre-Val de Loire	Manuela HUE Séverine LEBRETON Marina EL MAOUJOUDI	Contact mail uniquement	rhf-cvl@agefiph.asso.fr
Bretagne	Apolline Givaudan	07 84 00 83 14	formation-bretagne@agefiph.asso.fr
Occitanie	Nathalie BAYLE	06 48 10 95 84	nathalie.bayle.acceis@orange.fr
Ile de France	Bastien GIESBERGER	Contact mail uniquement	rhf-idf@agefiph.asso.fr
Grand Est	1 adresse mail dédiée et 1 numéro de tél dédié par département	Dpt 08 : 03.26.86.46.55 Dpt 10 : 06.87.90.76.43 Dpt 51 : 03.26.86.46.55 Dpt 52 : 03 25 02 29 10 Dpt 54 : 06.13.43.41.46 Dpt 55 : 03.29.76.70.24 Dpt 57 : 03.87.75.93.72 Dpt 67 : 03.88.77.54.57 Dpt 68 : 03.88.77.54.57 Dpt 88 : 06 38 79 68 53	Dpt 08 : rhf.08@ladapt.net Dpt 10 : rhf.10@promethee10.com Dpt 51 : rhf.51@ladapt.net Dpt 52 : rhf.52@ahmsithe.fr Dpt 54 : rhf.54@apc-nancy.com Dpt 55 : rhf.55@amiph.com Dpt 57 : rhf.57@pyramide-est.fr Dpt 67 : rhf.67-68@adapeipapillonsblancs.alsace Dpt 68 : rhf.67-68@adapeipapillonsblancs.alsace Dpt 88 : rhf.88@avsea88.com
La Réunion Mayotte	Jessica IDMOND	0262 70 29 62	rhf@citedesmetiers.re
Antilles Guyane			
Martinique	Marie-Alice KICHENIN	05 96 71 11 04	rhfmartinique@agefma.fr
Guyane	Ghislaine LARE	06 94 22 44 38	Ghislaine.lare@epnak.org
Guadeloupe	Edwige MEISSEL	<i>A venir</i>	e-meissel@agefiph.asso.fr

De plus amples renseignements sont disponibles sur le site de l'AGEFIPH.